



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 10 mars 2021, une enquête publique de 34 jours consécutifs, **du jeudi 1^{er} avril 2021 à 09h00 au mardi 04 mai 2021 à 17h00 (clôture de l'enquête)**, sera ouverte à la demande du Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre, préalable à la réalisation des travaux faisant l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), sur le territoire des communes suivantes concernées par le Contrat Territorial sur les Milieux Aquatiques des bassins versants de la Sauldre et de la Rère :

Billy, Châtres-sur-Cher, La Ferté-Imbault, Langon, Gièvres, Gy-en-Sologne, Loreux, Pruniers-en-Sologne, Romorantin-Lanthenay, Salbris, Selles-Saint-Denis, Selles-sur-Cher et Villeherviers.

Le préfet de Loir-et-Cher est chargé d'organiser l'enquête publique.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairies de Romorantin-Lanthenay, Salbris et Selles-sur-Cher, où le public pourra le consulter pendant les jours et heures habituels d'ouverture des mairies et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairies.

Il peut être également consulté sur le site internet de la Préfecture de Loir-et-Cher : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

Le Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Jean-Louis HAYN, retraité du secteur bancaire - expert foncier et agricole en qualité de commissaire enquêteur.

Afin de recevoir les observations, les propositions et contre-propositions du public, le commissaire enquêteur siégera en mairies de Romorantin-Lanthenay, Salbris et Selles-sur-Cher à l'occasion des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

- **Jeudi 1^{er} avril 2021 en mairie de Salbris de 09h00 à 12h00**
- **Vendredi 09 avril 2021 en mairie de Selles-sur-Cher de 09h00 à 12h00**
- **Mercredi 14 avril 2021 en mairie de Romorantin-Lanthenay de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 21 avril 2021 en mairie de Selles-sur-Cher de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 24 avril 2021 en mairie de Salbris de 09h00 à 12h00**
- **Mardi 04 mai 2021 en mairie de Romorantin-Lanthenay de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et les propositions pourront être :

- consignées directement sur les registres d'enquête, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Romorantin-Lanthenay, Salbris et Selles-sur-Cher ;
- adressées par courriel à : ddt-seb-consultation-du-public@loir-et-cher.gouv.fr ;
- adressées par voie postale à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher - Service Eau et Biodiversité : 17 quai de l'abbé Grégoire - 41012 BLOIS Cedex.

Le dossier d'enquête publique peut être communiqué en version papier sur demande aux frais du demandeur à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher (ddt-seb@loir-et-cher.gouv.fr).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairies de Romorantin-Lanthenay, Salbris et Selles-sur-Cher ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires (Service Eau et Biodiversité) et sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher (<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications-legales/Enquetes-publiques>) pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.